



TRAVAIL EN HAUTEUR – PORT DU HARNAIS



**1 jour (7h)
présentiel**



**Sur site client ou
dans notre centre
de formation de
Valence**



**8 Personnes
maximum**



**A partir de
950€/session**

PROGRAMME

- Connaissances réglementaires, Contexte réglementaire
- Responsabilités, sensibilisation visuelle et chiffrée,
- Caractéristiques des moyens de protection individuels et collectifs,
- Force choc, facteur de chute.
- Présentation des EPI adaptés au travail :
 - Harnais
 - Antichute
 - Ancrages
 - Réglage et vérification du harnais.
 - Applications pratiques port du harnais
 - Évaluation théorique

SUPPORTS

Utilisation d'une alternance de supports audio / visuels / matériels techniques

2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com



ENCADREMENT

Formateur compétent.

OBJECTIFS

Être capable d'utiliser des harnais et E.P.I. antichute associés (longes, antichute, cordes, enrouleurs, ...) et les règles de sécurité associées.

PÉDAGOGIE

- Apport théorique
- Diaporama
- Vidéos, Audio
- Equipements de Protection Individuelle

VALIDATION

Evaluation théoriques et exercices pratiques

CERTIFICAT QUALIOPI

Notre exigence qualité est la vôtre. La certification QUALIOPI prouve notre engagement à vos côtés.

[Consulter le certificat](#)

PRÉREQUIS

Être majeur.
-Aptitude médicale à la hauteur

PUBLIC

Toute personne, qui travaille même de manière occasionnelle à plus de 3 mètres de hauteur.

LOGISTIQUE

Salle spacieuse équipée (chaises, tables) pour la théorie. Pratique en salle. Ou Pratique en atelier

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com



L'activité s'exerce par le salarié, lors de son activité professionnelle, au sein de son entreprise Cette mission répond aux obligations fixées dans le code du travail:

Art. L.4121-1 impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs

DÉLAIS D'ACCÈS

Le délai estimé pour le début de la prestation suite à la demande du bénéficiaire est de 2 à 3 mois en moyenne selon la disponibilité du formateur et des exigences de l'entreprise.

DURÉE, LIEU

7 heures en présentiel, réparties en
1 fois 7 h.

La formation est réalisée sur site client qui doit être en conformité sur l'accès aux personnes en situation de handicap compatible avec la formation ou sur notre pôle formation de Valence.

Cette formation se déroule exclusivement en présentiel.

Si des stagiaires sont concernés par un handicap (moteur, sensoriel, visuel, mentale, physique) une étude sera effectuée au cas par cas par notre référent handicap pour vérifier si l'handicap du stagiaire est en adéquation avec la formation et si des solutions peuvent être mise en place pour lui permettre de suivre la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Après l'évaluation, un avis sera proposé par le formateur compétent et communiqué à l'entreprise.

**TAUX D'OBTENTION - TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT
DU HARNAIS**

2024 : N.C

**TAUX DE SATISFACTION QUALITÉ - TRAVAIL EN
HAUTEUR - PORT DU HARNAIS**

2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com

